

Le Commissaire général
à la stratégie et à la prospective



Courrier arrivé le : 22/12/17
N° : 329

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le Ministre d'Etat

*La ministre chargée des transports
auprès du ministre d'Etat*

Paris, le 7 décembre 2017

Monsieur le Commissaire Général,

Le plan Climat prévoit de mettre fin à la vente de voitures émettrices de gaz à effet de serre d'ici 2040. Au niveau international, plusieurs pays (Royaume-Uni, Pays-Bas, Chine, Inde,...) ont pris des engagements similaires à des échéances entre 2025 à 2040. A plus court terme, la Commission européenne doit réviser la directive sur les émissions des véhicules et fixer des objectifs révisés et ambitieux.

Il est difficile d'identifier avec certitude les technologies qui permettront un développement de masse du véhicule propre et le remplacement à moyen terme des véhicules thermiques. Le Gouvernement a donc lancé un groupe de travail sur « l'objectif 2040 » afin d'analyser les trajectoires d'évolution sur les différentes filières et trouver les leviers permettant d'accélérer la transition du parc français et dynamiser l'industrie nationale.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'étudier et de s'inspirer des politiques publiques qui ont été mises en œuvre, ou sont en cours de déploiement dans les autres pays du monde et notamment chez nos voisins. Les nouvelles motorisations, électriques, gaz ou hydrogène, ont des impacts sur les usages, les infrastructures, les réseaux énergétiques, les coûts d'utilisation, et ces effets peuvent être exacerbés ou atténués par les incitations et réglementations mis en place. Les retours d'expériences sont utiles pour mettre en place la meilleure régulation et choisir la meilleure option.

Dans ce contexte, nous souhaitons que vous réalisiez une étude de parangonnage de plusieurs pays engagés dans une politique de transition vers un véhicule propre à moyen terme et des options technologiques qu'ils retiennent.

Monsieur Michel YAHIEL
Commissaire général de France Stratégie
18, rue de Martignac
75007 PARIS

Le Gouvernement est particulièrement intéressé par les points suivants :

- Incitations, réglementaires et fiscales, mises en place en faveur des différents types de motorisation ;
- Réglementation et soutien mis en œuvre en faveur du déploiement d'infrastructures dédiées aux nouvelles motorisations ;
- Choix technologique retenu par chaque pays dans le cadre de sa stratégie nationale, et notamment relatif à l'électrification totale des véhicules ;
- Traitement de la question sociale et industrielle relative au changement dans les modes de production des véhicules et dans l'accompagnement des filières.

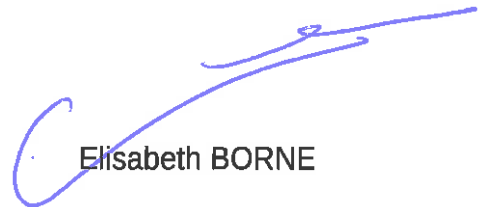
Vous nous remettrez vos conclusions avant le 31 mars 2018.

Nos services se tiendront à votre disposition pour vous appuyer dans cet exercice.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Général, l'expression de notre considération distinguée.



Nicolas HULOT



Elisabeth BORNE